



CODE SPORTIF
BILLARD CARAMBOLE
SAISON 2026-2027

Sommaire

1. Présentation	3
2. Règles communes à toutes les compétitions régionales et départementales	3
2.1 Fonctionnement	3
2.2 Direction des jeux	3
2.3 Forfaits	4
2.4 Tenue sportive	4
2.4.1 Déclaration	4
2.4.2 Description	4
2.4.3 Tenue sportive des équipes	4
2.4.4 Tenue sportive des arbitres	5
2.5 Arbitrage	5
2.6 Consommation d'alcool et stupéfiants	5
2.7 Conditions d'engagement	5
2.8 Horaires	5
3. Organisation des compétitions individuelles du CDB 41 Berry & Sologne	6
3.1 Règles	6
3.2 Modes de jeu concernés	6
3.3 Engagements	6
3.3.1 Pré-requis	6
3.3.2 Inscriptions	6
3.3.3 Convocations	6
3.4 Modalités des tours qualificatifs et phases finales	6
3.4.1 Tours de jeu et poules	6
3.4.2 Constitution des poules	7
3.4.3 Affectation des joueurs dans les poules	8
3.4.4 Mécanisme des poules et tours de jeu	8
3.4.5 Classement et Attribution des points de Ranking	9
3.4.6 Horaires des rencontres	11
3.4.7 Distances et nombre de reprises	11
3.5 CRIC et Finales de Ligue	11
4. Compétitions par équipes	11
5. Annexes	13
5.1 Tenue Sportive	13

1. Présentation

Le présent Code Sportif du CDB 41-Billard & Sologne est composé de deux parties :

- Les règles communes, définies dans le Code sportif de la LBCVL, pour toutes les compétitions régionales et départementales, organisées par les quatre comités départementaux (CDB28, CSDB37, CDB 41-Berry & Sologne et CDB45).
- Les règles spécifiques au CDB41 Berry & Sologne

La Ligue de Billard du Centre-Val-de-Loire et ses quatre comités départementaux (CDB28, CSDB37, CDB 41-Berry & Sologne et CDB45) se conforment en leur totalité au Code Sportif de la Fédération Française de Billard en y apportant des précisions et compléments.

Les règles spécifiques au CDB 41-Berry & Sologne viennent en complément des « Règles communes à toutes les compétitions régionales et départementales » définies par la Ligue.

Tout joueur s'inscrivant dans une compétition organisée par la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire et/ou ses comités départementaux acceptent de fait le présent Code Sportif.

2. Règles communes à toutes les compétitions régionales et départementales

2.1 Fonctionnement

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire et l'ensemble des comités départementaux organisent sur leur territoire plusieurs épreuves individuelles et par équipes.

Ces compétitions sont gérées par leur Commission Sportive, composée de son Président et d'autant de membres que nécessaires à leur bon fonctionnement.

Tout club affilié à la FFB et à la LBCVL se verra dans l'obligation d'accepter les compétitions régionales et/ou départementales qui lui sont attribuées et de fournir les arbitres. En cas de refus, le club sera sanctionné.

Les Finales de France auront toujours la priorité sur les compétitions de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire.

De même, les compétitions Ligue auront la priorité sur les compétitions Comité. Ainsi, la hiérarchie devra être respectée par les organisateurs de compétitions quels qu'ils soient.

Les sites internet de la LBCVL et des comités départementaux sont les seuls organes de communication de référence reconnue par la LBCVL. Les clubs organisateurs et les compétiteurs sont tenus de les consulter régulièrement et avant chaque compétition.

2.2 Direction des jeux

Le club recevant une compétition doit fournir un directeur de jeu. Celui-ci devra notamment :

- Vérifier l'identité des compétiteurs
- Vérifier l'état du matériel
- Organiser les tours de jeux
- Désigner des arbitres et organiser le planning d'arbitrage
- S'assurer de la conformité de la tenue des joueurs et des arbitres
 - Si un compétiteur ne respecte pas la tenue sportive imposée par la LBCVL selon l'article 2.4, le Directeur de Jeu devra informer le joueur et le signaler à la commission de discipline de la LBCVL par mail (commission-discipline@ligue-billard-centre-val-de-loire.fr). Le compétiteur concerné se verra attribuer un carton jaune pour la saison en cours. Au deuxième carton jaune le compétiteur sera exclu de toutes les compétitions de la saison et la commission de discipline sera saisie.

- Si un arbitre ne respecte pas la tenue requise décrite dans l'article 2.4.4, il ne peut pas officier.
- Utiliser la feuille de match E2i (<https://www.telemat.org/FFBI/sif/>)
- Saisir les résultats le jour même sur E2i (<https://www.telemat.org/FFBI/sif/>)
- Toutes les observations doivent figurer sur la feuille de match E2i (incidents, tenue sportive incorrecte, abandon de compétition...) dans la rubrique commentaire disponible lors de la saisie des résultats du match du joueur concerné. De plus, un rapport circonstancié devra être adressé à la commission de discipline de la LBCVL par mail (commission-discipline@ligue-billard-centre-val-de-loire.fr). La commission de discipline ne peut prendre en compte une réclamation si elle n'est pas inscrite sur la feuille de match.

2.3 Forfaits

Déclaration du forfait

- Dans le délai prévu, c'est-à-dire AVANT la parution de la convocation sur le site Web de l'organe déconcentré concerné
 - Le joueur ou l'équipe doit informer le responsable sportif au plus vite
 - Le forfait doit obligatoirement être également déclaré par mail auprès du responsable sportif
- Hors du délai prévu, c'est-à-dire APRES la parution de la convocation sur le site Web de l'organe déconcentré concerné
 - Le joueur ou l'équipe doit informer le responsable sportif au plus vite
 - Le forfait doit obligatoirement être également déclaré par mail auprès du responsable sportif

Le joueur forfait doit impérativement fournir au Président de la Commission Sportive un document officiel (attestation médicale ou professionnelle, ...) pour justifier son forfait.

Le forfait pour cause de distance éloignée n'est pas accepté et sera considéré comme forfait non excusé.

- En cas de forfait non excusé :
 - Le joueur sera retiré de la compétition concernée pour le reste de la saison
 - Une amende de 50€ sera adressée au club du joueur concerné et devra être réglée sous huit jours à réception du courrier électronique de l'organe déconcentré. En cas de non-paiement dans les délais impartis, tous les joueurs du club seront retirés de toutes les compétitions
 - Pour les compétitions par équipes l'amende sera de 100€. La Commission sportive appliquera le même principe que pour les compétitions individuelles en cas de forfait d'une équipe

2.4 Tenue sportive

2.4.1 Déclaration

La tenue sportive des clubs devra être déclarée sur le recueil administratif de la LBCVL.

Seule la tenue déclarée sera reconnue conforme. Toutes les anciennes tenues de club ne pourront plus être utilisées en compétition.

2.4.2 Description

- Voir § 5-Annexe

2.4.3 Tenue sportive des équipes

- Voir § 5-Annexe

En cas de non-respect, les sanctions prévues à l'article 2.2 seront appliquées.

2.4.4 Tenue sportive des arbitres

Les arbitres doivent officier en tenue réglementaire

- **Pour les épreuves de niveau « Ligue »**
 - Tenue d'arbitre officielle FFB pour les arbitres fédéraux et de ligue
 - Polo du club minimum pour les arbitres de comité ou de club
- **Pour les épreuves de niveau « National »**
 - Tenue d'arbitre officielle FFB obligatoire

2.5 Arbitrage

Arbitrage vidéo

L'arbitrage vidéo n'est pas autorisé. Il est interdit de consulter des vidéos pour prendre une décision d'arbitrage.

2.6 Consommation d'alcool et stupéfiants

La consommation d'alcool est strictement interdite dans la salle de jeu. La consommation d'alcool est uniquement autorisée lors de la pause méridienne et après la compétition.

Il est rappelé que des contrôles inopinés peuvent avoir lieu par des personnes habilitées. En cas de dépassement avéré de la limite légale autorisée lors de ces contrôles, le joueur sera exclu de la compétition.

L'usage de stupéfiants est strictement interdit.

2.7 Conditions d'engagement

Les joueurs doivent s'inscrire selon les modalités définies par l'organe déconcentré (soit par tournoi, soit à l'année). Pour qu'un joueur puisse s'inscrire en compétition, il faut que l'ensemble des adhérents de son club soient licenciés à la Fédération Française de Billard.

Les inscriptions s'effectuent de façon dématérialisée, durant la période définie par ce même organe.

Participation à une catégorie supérieure : Un joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant disputé au moins trois matchs, par équipes ou individuels, depuis le début de la saison et ayant dépassé la moyenne plafond de sa catégorie peut être autorisé (validation par la commission sportive de l'organe concerné) à participer aux épreuves du championnat de la catégorie supérieure à condition d'abandonner sa catégorie initiale.

2.8 Horaires

L'horaire indiqué sur les convocations correspond à l'heure de début des rencontres (échauffement inclus). Un joueur dispose de 15 minutes supplémentaires pour arriver sur le lieu de la compétition. Passé ce délai, celui-ci sera déclaré forfait par le directeur de jeu et ne pourra pas prendre part à la compétition. Dans tous les cas, un joueur non déclaré forfait aura droit à 5 minutes d'échauffement.

3. Organisation des compétitions individuelles du CDB 41 Berry & Sologne

3.1 Règles

Les règles spécifiques au CDB 41-Berry & Sologne viennent en complément des « *Règles communes à toutes les compétitions régionales et départementales* » définies par la Ligue. [Se reporter au §2.](#)

3.2 Modes de jeu concernés

Les modes de jeu et les catégories concernées sont les suivantes :

- Le jeu de la libre en R4, R3, R2 et R1
- Le jeu de la bande en R2 et R1
- Le cadre 42/2 en R1
- Le jeu de 3-bandes en R2 et R1

Ces compétitions qui sont de niveau régional se jouent sur des billards 2,80m.

3.3 Engagements

3.3.1 Pré-requis

Pour pouvoir s'engager, il est impératif :

- Que le joueur soit licencié à la Fédération Française de Billard, au jour de l'inscription
- Que le joueur et son club soient à jour de leurs cotisations, amendes et droits d'inscriptions

3.3.2 Inscriptions

Les inscriptions sont faites par les clubs à partir du formulaire qui leur est envoyé par e-mail en début de saison sportive. Ce formulaire est également disponible et téléchargeable à partir du site du Comité (www.cdb41.fr).

Une fois renseigné, le formulaire est à retourner, à l'adresse qui est indiquée sur celui-ci, dans le délai des dates butoir indiquées sur le calendrier sportif.

3.3.3 Convocations

Le jour officiel des compétitions du Comité est le dimanche. Néanmoins afin de répondre à des contraintes organisationnelles, certaines poules pourront être planifiées le samedi.

Les joueurs ayant la possibilité de jouer le samedi devront le faire savoir en sélectionnant les options proposées sur le formulaire d'inscription.

Conformément au [§ 2.1 Fonctionnement](#), les convocations sont diffusées sur la page internet du CDB (www.cdb41.fr). Les publications sont faites à J-8 jours (J étant la date de la compétition). Elles sont également envoyées aux clubs par courrier électronique.

En cas de forfaits signalés entre J-8 et J-5, les poules pourront être remaniées et les convocations rééditées.

A partir de J-5, les poules ne seront plus réorganisées, les joueurs forfaits seront simplement retirés de la poule.

3.4 Modalités des tours qualificatifs et phases finales

3.4.1 Tours de jeu et poules

Les compétitions individuelles peuvent comporter 2 phases

- La saison régulière, composée de plusieurs tournois (les tournois de Ranking)
- La phase finale, pouvant comporter d'une à 3 étapes

Dans chaque catégorie, la formule de jeu sera déterminée en fonction du nombre d'inscrits au 1^{er} tournoi.

	Nb tours qualificatifs	1/2 finales	Finale
<i>≤ 14 engagés</i>	2	non	4 joueurs
<i>De 15 à 30 engagés</i>	3	2 poules de 4 joueurs	4 joueurs
<i>> 30 engagés</i>	3	3 poules de 4 joueurs	6 joueurs

3.4.2 Constitution des poules

Le nombre et la taille des poules sont automatiquement déterminés en fonction du nombre d'inscrits.

Nombre de Joueurs	Poules de 2	Poules de 3	Poules de 4	Poules de 5	Poules de 6
2	1				
3		1			
4			1		
5				1	
6					1
7		1	1		
8			2		
9			1	1	
10			1		1
11				1	1
12			3		
13			2	1	
14			2		1
15				3	
16			4		
17			3	1	
18			3		1
19		1	4		
20			5		
21			4	1	
22			4		1
23		1	5		
24			6		
25			5	1	
26			5		1
27		1	6		
28			7		
29			6	1	
30			6		1
31		1	7		
32			8		
33			7	1	
34			7		1
35		1	8		
36			9		
37			8	1	
38			8		1
39		1	9		
40			10		

3.4.3 Affectation des joueurs dans les poules

Les joueurs sont répartis dans les poules selon la méthode du serpent. Pour appliquer ce serpent, chaque joueur se voit attribuer un numéro d'ordre.

Saison régulière

Premier tournoi (T1)

Les numéros d'ordre sont attribués selon la moyenne générale de la dernière saison jouée, **de la plus forte à la plus faible**

Autres tournois

Les numéros d'ordre sont attribués, du plus grand au plus petit, selon :

1. Le nombre de points de ranking
2. La moyenne générale sur tous les tournois déjà joués

Des permutations pourront être effectuées par les responsables de la discipline, afin notamment de limiter les distances kilométriques. Elles concerneront des joueurs ayant un classement proche.

Phase finale

Le serpent sera strictement respecté, il n'y aura pas de permutations de joueurs. En s'inscrivant, le joueur accepte la distance à parcourir.

Premier tour de la phase finale

Les numéros d'ordre sont attribués selon le classement de la saison régulière

Autres tours de la phase finale

Les numéros d'ordre sont attribués selon le classement du tour précédent

Les poules sont localisées dans le club de la tête de série (hors finale attribuée lors de la Réunion d'encadrement).

3.4.4 Mécanisme des poules et tours de jeu

Poule de 2 joueurs

Les 2 joueurs jouent une rencontre au meilleur des 3 matchs.

Poule de 3 joueurs

Le numéro des joueurs est indiqué sur la convocation.

POULE DE 3	
Tour de Jeu	Billard 1
1	J2 contre J3
2	J1 contre perdant du Tour 1
3	J1 contre gagnant du Tour 1

En cas d'égalité sur le match du premier tour, les critères pour désigner le joueur supposé « gagnant » sont la meilleure série, puis le rang d'arrivée.

S'il y a 2 joueurs d'un même club, ils sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au 1^{er} tour.

Poule de 4 joueurs

Poule intégrale, tous les joueurs se rencontrent.

Le numéro des joueurs est indiqué sur la convocation.

POULE DE 4		
Tour de Jeu	Billard 1	Billard 2
1	J2 contre J3	J1 contre J4
2	Les gagnants du Tour 1	Les perdants du Tour 1
3	Match restant de J1	Match restant de J4

En cas d'égalité sur un des matchs du premier tour, les critères pour désigner le joueur supposé « gagnant » sont la meilleure série, puis le rang d'arrivée.

S'il y a 2 joueurs d'un même club, ils sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au 1^{er} tour.

S'il y a 3 joueurs d'un même club, ne rien changer à l'ordre des matchs.

Poule de 5 joueurs

Poule intégrale, tous les joueurs se rencontrent.

Le numéro des joueurs est indiqué sur la convocation.

POULE DE 5			
Tour de Jeu	Billard 1	Billard 2	Exempts
1	J2 contre J5	J3 contre J4	J1
2	J2 contre J3	J1 contre J5	J4
3	J1 contre J4	J3 contre J5	J2
4	J1 contre J3	J2 contre J4	J5
5	J4 contre J5	J1 contre J2	J3

S'il y a 2 joueurs d'un même club, ils sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au 1^{er} tour.

S'il y a 3 joueurs d'un même club, ils sont obligatoirement opposés l'un à l'autre aux 3 premiers tours.

En fonction des résultats des 3 premiers tours, les 4^{emes} et 5^{emes} tour peuvent être inversés pour conserver une « finale » au 5^{eme} tour.

Poule de 6 joueurs

Dans les tours de ranking : Poule non intégrale, tous les joueurs ne se rencontrent pas, chaque joueur dispute 3 matchs. Le numéro des joueurs est indiqué sur la convocation.

POULE DE 6 SUR 3 BILLARDS			
Tour de Jeu	Billard 1	Billard 2	Billard 3
1	J2 contre J3	J4 contre J6	J1 contre J5
2	J1 contre J4	J3 contre J5	J2 contre J6
3	J5 contre J6	J1 contre J3	J2 contre J4

Dans les finales à 6 joueurs, tous les joueurs se rencontrent.

3.4.5 Classement et Attribution des points de Ranking

Saison régulière

Après chaque tournoi, un classement général est établi. Les points de ranking sont attribués selon les barèmes suivants :

POULE DE 2	
Classement dans la poule	Points de ranking
1 ^{er}	20
2 ^{eme}	16

POULE DE 3	
Classement dans la poule	Points de ranking
1 ^{er} avec 2 victoires	20
1 ^{er} avec moins de 2 victoires	18
2eme	16
3eme avec 1 victoire	12
3eme sans victoire	8

POULE DE 4	
Classement dans la poule	Points de ranking
1 ^{er} avec 3 victoires	20
1 ^{er} avec moins de 3 victoires	18
2eme	16
3eme avec 2 victoires	14
3eme avec moins de 2 victoires	12
4eme avec 1 victoire	8
4eme sans victoire	5

POULE DE 5	
Classement dans la poule	Points de ranking
1 ^{er} avec 3 victoires ou plus	20
1 ^{er} avec moins de 3 victoires	18
2eme	16
3eme	12
4eme	8
5eme avec 1 victoire	6
5eme sans victoire	4

POULE DE 6	
Classement dans la poule	Points de ranking
1 ^{er} avec 3 victoires	20
1 ^{er} avec moins de 3 victoires	18
2eme	16
3eme	12
4eme	8
5eme	6
6eme	4

Phase finale

Après chaque tour de la phase finale, un classement général du tour est établi, indépendamment des résultats des tours précédents.

Ce classement est établi selon les critères suivants :

- Classement de la poule
- Plus grand nombre de points de match (si poules homogènes)
- Meilleure moyenne générale
- Meilleure moyenne particulière
- Meilleure série

3.4.6 Horaires des rencontres

En complément du § 2.8

Composition des poules	Heure de convocation	Heure de début des matches
<i>Poule de 3 ou 4 joueurs</i>	14h0	14h0
<i>Poule de 5 joueurs</i>	9h30	9h30
<i>Poule de 6 joueurs</i>	9h00	9h00

3.4.7 Distances et nombre de reprises

Disciplines	Cat	Moyennes	Distances et reprises	
			Distances	Limitation de reprises
Libre	<i>R1</i>	$\geq 4,00$ et $< 6,00$	120	30
	<i>R2</i>	$\geq 2,30$ et $< 4,00$	80	35
	<i>R3</i>	$\geq 1,20$ et $< 2,30$	60	35
	<i>R4</i>	$0,00$ et $< 1,20$	40	40
Cadre 42/2	<i>R1*</i>	$0,00$ et $< 4,50$	80	30
1-bande	<i>R1</i>	$\geq 1,10$ et $< 1,80$	50	30
	<i>R2</i>	$0,00$ et $< 1,10$	30	35
3-bandes	<i>R1</i>	$\geq 0,250$ et $< 0,400$	20	50
	<i>R2</i>	$0,00$ et $< 0,250$	15	50

**Cadre R1 ouvert uniquement aux joueurs classés en libre R2 ou ayant un classement minimum de 2 de moyenne au cadre*

3.5 CRIC et Finales de Ligue

Les champions du Comité dans les catégories R2 à la Bande et aux 3-bandes, R3 et R4 à la Libre, forment une équipe de Comité pour disputer la Coupe Régionale Inter-Comités par équipe (la CRIC).

Les champions du Comité dans les catégories Libre R1, Libre R2, Bande R1 et 3-Bandes R1, sont qualifiés pour disputer la finale de Ligue dont les vainqueurs sont appelés à représenter la Ligue au Critérium régional (ancienne Coupe des Provinces).

Afin de connaître les modalités des finales de Ligue de la CRIC et du Critérium régional, se reporter au § 3.4.2 du Code sportif de la LBCVL.

4. Compétitions par équipes

Les compétitions par équipes, coupe et challenge, organisées par le Comité possèdent leurs propres règlements précisant leurs spécificités.

Ceux-ci sont consultables sur le site internet du CDB 41-Berry & Sologne (<https://www.cdb41.fr/>).

Ce Code sportif a été rédigé par la Commission sportive du CDB 41-Berry & Sologne.

Pour le CDB 41-Berry & Sologne

Président CDB
Lionel WEBER

Responsable CS
Jean Claude PICHON

Responsable CS
Christian ROUJOU

Handwritten signature of Lionel WEBER in black ink.Handwritten signature of Jean Claude PICHON in black ink.Handwritten signature of Christian ROUJOU in black ink.

5. Annexes

5.1 Tenue Sportive

POLOS



- ✓ COLS CLASSIQUES OU RONDS
- ✓ LOGO DU CLUB SUR LE COEUR
- ✓ POLO RENTRÉ DANS LE PANTALON
- ✓ PUBLICITÉ AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS

AUTORISÉ

Manches courtes ou longues · Nom / Prénom · Club/Ville · Uni, dégradé, multicolore

INTERDIT

Mention «France» sur le polo · Éléments à la mauvaise place · T-shirts / Chemises

CHAUSSURES



COULEUR UNIE



MODÈLE FERMÉ



PROPRES



SEMELLES ET LACETS
NOIRS OU MÊME
COULEUR QUE LA
CHAUSSURE OU
ASSORTIS À LA TENUE



AUTORISÉ

Logo discret de la marque · Talons ou semelles plates

INTERDIT

Chaussures hautes · Multicolores · Lacets non assortis · Chaussures ouvertes

PANTALONS



PANTALONS DE VILLE



PANTALONS DE COSTUME



CHINOS



VELOURS CÔTELÉS



POCHES SUR LE HAUT
DU PANTALON



COULEUR UNIE

AUTORISÉ

Couvre les chevilles · Ceinture noire ou assortie · Chaussettes unies assorties

INTERDIT

Jeans · Pantalons type Cargo · Survêtements · Accessoires non noirs ou assortis

SPÉCIFICITÉS



✓ T-SHIRT UNI MANCHES LONGUES SOUS LE POLO

✓ VESTE* SPORTSWEAR AVEC LOGO DU CLUB

✓ PULL* UNI AVEC LOGO DU CLUB

*PORT DU POLO OBLIGATOIRE SOUS LE VÊTEMENT

AUTORISÉ

Nom / Prénom

INTERDIT

Signe religieux · Éléments ostentatoires · Couvre-chef sauf dérogation

ÉQUIPES DE CLUBS



✓ POLOS IDENTIQUES

✓ NOM DE LA VILLE AU DOS

✓ PANTALONS ET CHAUSSURES DE LA MÊME COULEUR

AUTORISÉ

Nom de ville absent · Formes de chaussures différentes · Nom / Prénom

INTERDIT

Polos distincts · Ville inscrite devant · Pantalons et chaussures distincts

PUBLICITÉ



PRODUITS CONFORMES À LA
LÉGISLATION EN VIGUEUR



PUBLICITÉ PLACÉE SUR
LE POLO UNIQUEMENT



L'ORGANISATEUR PEUT IMPOSER
LA MARQUE DE SON SPONSOR



AUCUNE PUBLICITÉ DU CÔTÉ DE
L'ÉCUSSEON DU CLUB

AUTORISÉ

Publicité de produits ou services autorisés dans le cadre d'événements sportifs

INTERDIT

Incompatibilité avec le diffuseur · Publicité ailleurs que sur le polo